

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins a édicté en date du 17 mars 2025 un règlement temporaire d'urgence de la circulation routière dans la rue de Noertzange à Bergem à partir du lundi 24 mars 2025, pour une durée d'une semaine.

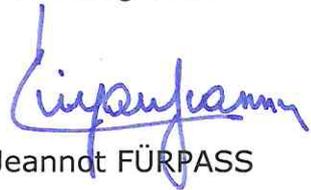
Le règlement en question peut être consulté au service Mobilité de la Commune ou sur le site internet [www.mondercange.lu](http://www.mondercange.lu).

Mondercange, le 17 mars 2025  
Pour le collège des bourgmestres et échevins

la secrétaire communale

  
Nadine BRACONNIER

le bourgmestre

  
Jeannot FÜRPASS